



Que pensez-vous des gens qui divorcent après 60 ans? Donnez votre avis

<http://sondages.lematin.ch>

## Divorces des seniors ♦ suite

◀ Suite

couples, il est clair qu'il s'agit d'un sujet éminemment explosif qui conduit parfois à des situations délétables, et parfois insolubles. Ce qui n'est pas le cas chez les époux plus âgés.»

Autre élément pointé par les avocats: l'héritage... L'âge venant se pose la question de la succession. Brutalement pour certains: pourquoi léguer une partie de sa fortune à une personne avec laquelle on ne partage plus rien? «C'est notamment le cas de certaines personnes qui, tout en restant mariées, vivent séparément et ont parfois même une relation de leur côté», relève Thomas Barth.

«Sans testament, une moitié de l'héritage revient au conjoint et l'autre moitié aux enfants, précise Pascal Rytz. Avec un testament, le conjoint obtient au minimum 25%.» Moralité, si vous voulez que vos enfants soient vos seuls héritiers, l'unique option reste le divorce. Ceci sans forc-

Hachette/Dufour-Le Floch-Traver - Hachette/Tsuni/Gamma



Après Paul McCartney qui a officialisé sa séparation d'avec Heather Mills à 66 ans, Jean-Paul Belmondo (75 ans) vient d'annoncer son divorce. Il était marié avec Nathalie Tardivel (43 ans).

Mais il n'y a pas que l'argent ou les procédures qui ont ouvert la vanne des divorces chez les plus de 60 ans. Il y a les mathématiques aussi...

Philippe Wanner, du Laboratoire de démographie et d'études familiales de l'Université de Genève (LaboDemo) évoque, notamment, pour cette tranche d'âge une «diminution de la proportion de couples concernés par le veuvage, et par conséquent une augmentation du nombre de couples potentiellement susceptibles de divorcer». Mais également l'accroissement des différences d'âges entre conjoints dans ces générations. «La différence d'âge étant un facteur favorisant le divorce», précise-t-il.

Reste encore un facteur, le plus important peut-être, mais le plus trompeur parfois: la santé. Les

papys du baby-boom sont en pleine forme, prêts à rebondir. A 60 ans et des poussières, personne ne viendra vous dire qu'il est trop tard pour refaire sa vie. «C'est d'autant plus vrai que nous vivons dans une culture qui valorise la jeunesse, rappelle Adriana Bouchat. La séparation est parfois motivée par la peur de vieillir. C'est une des raisons pour lesquelles les hommes choisissent souvent des femmes plus jeunes. Rester avec son conjoint, c'est avoir une sorte de miroir qui nous renvoie l'image de nous-mêmes en train de vieillir. Et c'est, pour certains, insoutenable.» ♦

## Le syndrome du nid vide

◆ Responsable de la consultation conjugale de Profa, à Lausanne, Adriana Bouchat reçoit de plus en plus de couples qui ont passé la soixantaine. «Ils essaient de savoir s'il est encore possible, pour eux, de continuer ensemble.» Pour la psychologue, l'âge de la retraite représente un virage difficile à négocier dans la vie à deux, même si celle-ci repose sur des fondations éprouvées depuis des décennies.

«La plupart des couples qui arrivent à 50 ou 60 ans ont accompli certaines tâches, explique-t-elle. Ils ont notamment élevé des enfants, qui sont devenus autonomes et qui sont partis de la maison. Les parents se retrouvent avec le sentiment de la «mission accomplie» dont ils peuvent se réjouir, mais également seuls, face à face. On parle du phénomène du nid vide. Si, en plus, cela coïncide avec la retraite, tous les changements arrivent en même temps. C'est un moment de crise important, dérouter, une étape à laquelle aucun couple avec enfant n'échappe.» Pour peu que les fêlures aient lézardé la solidité du lien affectif, la remise en question peut s'avérer fatale, note encore la psychologue: «Ceux qui ont eu le sentiment d'être malheureux dans leur vie de couple vont se demander à quoi bon s'infliger ça dans le dernier tiers de celle-ci et préfèrent prendre les devants.» Même si la démarche n'est jamais facile, certains ne s'en tirent pourtant pas si mal. «Plus les gens sont

âgés, plus ils ont le souhait – légitime – de ne pas se lancer dans un divorce «sanglant», observe l'avocat Thomas Barth. Ils estiment qu'ils ont passé l'âge de se battre devant la justice. Il y a très souvent un grand respect malgré les problèmes qui ont pu survenir. Cela étant, le revers de la médaille est qu'il y a davantage de biens en commun et surtout un vécu important. Du coup, un simple obstacle peut prendre des proportions énormes et parfois complètement bloquer la situation.» ♦



Adriana Bouchat est responsable de la consultation conjugale de Profa, à Lausanne. Philippe Maeder



◆ «Plus les gens sont âgés, plus ils ont le souhait – légitime – de ne pas se lancer dans un divorce «sanglant»

Thomas Barth, avocat

ment plonger l'autre dans la misère, puisque les prestations du deuxième pilier sont désormais partagées entre les époux lorsque ceux-ci rompent leur contrat.

PUB

Économisez la moitié.  
**Surfez mobile à partir de CHF 5.-**

**5.-** CHF

normalement CHF 10.-

Taxe mensuelle d'abonnement\*



**T@KE AWAY**

L'Internet haut débit mobile.

\*Offre avec taxe mensuelle de CHF 5.- au lieu de CHF 10.- valable pour les clients existants et nouveaux clients qui disposent d'un abonnement Sunrise Internet (Sunrise ADSL, et Sunrise click&call) ou mobile et commandent T@KE AWAY basic pour une durée de contrat de 12 ou 24 mois avant le 31 octobre 2008. Plus CHF 3.50 par journée d'utilisation Internet. Tous les tarifs sont valables en Suisse. Plus d'infos: [www.sunrise.ch/takeaway](http://www.sunrise.ch/takeaway)

[www.sunrise.ch/takeaway](http://www.sunrise.ch/takeaway)

**Sunrise**